

PHI-7700 *Le dernier Merleau-Ponty : Questions ontologiques*

Professeur : Donald Landes

I BUT DU COURS

« Résultats de [*Phénoménologie de la perception*] – Nécessité de les amener à l'explicitation ontologique : la chose – le monde – l'Être // le négatif – le cogito – Autrui – le langage... Les problèmes qui demeurent après cette première description : ils tiennent à ce que j'ai gardé en partie la philosophie de la 'conscience'.

Dévoilement de l'Être sauvage ou brut par le chemin de Husserl et du *Lebenswelt* sur quoi on ouvre... 'destruction' de l'ontologie objectiviste des cartésiens. » (Merleau-Ponty, février 1959)¹

Ces propos de Merleau-Ponty, publiés dans un dossier à la fin de son livre inachevé, *Le visible et l'invisible*, révèlent une réflexion vive sur les conséquences ontologiques de sa pensée. C'est un passage qui ouvre un débat, toujours en cours au sein des études merleau-pontiennes, autour des questions suivantes : Comment comprendre le mouvement interne de la pensée de Merleau-Ponty après la *Phénoménologie de la perception* ? S'agit-il d'un tournant décisif de la phénoménologie vers l'ontologie ? Quel statut philosophique faut-il donner aux nouveaux concepts qui jaillissent au sein de sa réflexion : *empiètement*, *chair du monde*, *Être sauvage* ou *brut*, *réversibilité*, *hyperdialectique*, *écart*, et ainsi de suite ? Peut-on penser à la fois une phénoménologie du corps propre et une « ontologie indirecte » de la chair ? Quel rôle pour la perception dans l'ontologie de la chair ? La mort soudaine de Merleau-Ponty en 1961, à peine deux ans après la rédaction de cette note de travail qui englobe si bien les questions ouvertes au centre de sa philosophie, exclut définitivement qu'une réponse à ces questions provienne de lui, mais en même temps assure que sa pensée restera un champ fécond pour la réflexion philosophique à venir.

Le but de ce séminaire sera de plonger dans le mouvement de la pensée de Merleau-Ponty. Nous allons commencer par un bref coup d'œil sur les résultats de sa *Phénoménologie de la perception* afin de mieux comprendre sa tentative de « les amener à l'explicitation ontologique ». Ensuite, nous allons nous pencher sur une sélection de ses articles de son recueil *Signes* et puis sur une sélection de ses notes de cours au Collège de France de la fin des années 50. Le séminaire se terminera par une lecture approfondie de ses derniers textes publiés (*L'œil et l'esprit* et la *Préface* à *Signes*) et de son chef d'œuvre naissant, *Le visible et l'invisible*. Autrement dit, nous sommes à la recherche du « dernier » Merleau-Ponty – un personnage clé, mais élusif, dans l'histoire de la philosophie française du XXe siècle.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a) Examiner les idées principales du dernier Merleau-Ponty à la lumière de ses publications, ses notes de travail et ses notes de cours.
- b) Susciter une réflexion sur la question du rapport entre le premier et le dernier Merleau-Ponty, ainsi qu'entre la phénoménologie et l'ontologie.

- c) Essayer de comprendre l'influence de Merleau-Ponty sur la philosophie du XXe siècle et les ressources dans sa pensée pour la philosophie continentale contemporaine.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a) S'exercer à la lecture, à l'interprétation et à l'analyse de textes philosophiques et les textes secondaires.
- b) S'exercer à la présentation orale d'un thème philosophique et développer la capacité de conduire la discussion qui s'ensuit.
- c) Favoriser le développement des aptitudes à la recherche universitaire et des capacités d'écrire un texte sous la forme d'un travail scientifique en philosophie.

III CONTENU

Après une séance introductive sur le « premier » Merleau-Ponty :

a) **Première partie : Fondations pour l'ontologie indirecte (~5 semaines)**

Transition entre perception et langage, puis langage et ontologie. Rapport problématique du dernier Merleau-Ponty à la phénoménologie husserlienne. Naissance des concepts pour l'ontologie indirecte. Le rôle de l'expression dans ce mouvement de sa pensée.

b) **Deuxième partie : Les vestiges qui parlent – notes de cours (~3 semaines)**

L'importance du « dernier » Husserl pour le « dernier » Merleau-Ponty. L'importance de Heidegger et des « heideggériens » français autour de Merleau-Ponty. L'évolution du langage chez Merleau-Ponty entre 1952 et 1959. La Nature et l'ontologie : naissance de la notion de l'Être sauvage.

c) **Troisième partie : Le visible et l'invisible ? (~4 semaines)**

Les enjeux d'une « ontologie phénoménologique ». L'interrogation philosophique comme méthode anticartésienne. Hyper réflexion et hyper dialectique. Le langage dans le manuscrit inachevé – retour au bergsonisme ? Les notions pour une nouvelle ontologie : empiètement, réversibilité, écart et la chair du monde.

IV FORMULE PEDAGOGIQUE

D'une façon générale, chaque séance débutera par une leçon magistrale (45 minutes) suivie d'une discussion orientée par des questions posée dans la leçon (30 minutes). Après une pause, le temps restant sera organisé autour des exposés « connexion » des étudiants, de discussions et de commentaires de textes.

V LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGEREES

Obligatoires

- Maurice Merleau-Ponty, *Signes* (Paris : Gallimard, 1961).
- Maurice Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible* (Paris : Gallimard, 1964).
- Maurice Merleau-Ponty, *L'œil et l'esprit* (Paris : Gallimard, 1964).

- Les autres textes obligatoires seront disponibles dans le *Portail des cours* de l'Université Laval, en accord avec la définition de « court extrait » dans *La politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval* (art. 5.11).

Suggérées

- *Le primat de la perception et ses conséquences philosophiques* (Paris : Verdier, 2014).
- Une liste de lectures suggérées sera distribuée pendant la session.

VI MODE ET CRITERES D'EVALUATION *, ii, iii :

***NOTE : CES CRITERES D'ÉVALUATION PEUVENT CHANGER EN FONCTION DU NOMBRE D'INSCRITS DANS LE SEMINAIRE. LE PLAN DE SEMINAIRE DEFINITIF SERA DISTRIBUE LORS DE LA PREMIERE SEANCE DU SEMINAIRE.**

- **Participation** **10%**

Assiduité et participation aux discussions (présence, interventions, questions pendant les « séances de question-réponse » pour vos collègues, etc.).

- **Exposé « connexion »** **30%**

*Il s'agit d'une analyse argumentée d'un texte. Le but est de présenter le texte dans le cadre des questions et des recherches de notre séminaire et de susciter une discussion. Les textes disponibles sont notés sur notre calendrier. Il faut indiquer votre choix lors de la **troisième** séance.*

Pendant les séances 4 à 13

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de la période de questions/discussion : 15 minutes

- **Exposé « travail de session » (Journée d'étude)** **10%**

L'exposé « travail de session » constitue une présentation courte de votre travail de session : le sujet, les enjeux et votre position/argument..

Pendant les séances 14 et 15, ou pendant une session « journée d'étude », selon le nombre d'inscrits. À préciser après la période d'inscription.

Durée de l'exposé : 10 minutes

Durée de la séance de questions-réponses : 5 minutes

- **Un travail écrit** **50%**

*Le sujet est au choix, mais vous devez développer le sujet présenté dans votre exposé « travail de session ». **15 pages MAXIMUM (20 pages pour les étudiant.e.s au doctorat), à double interligne, Times New Roman, 12pt. Date de la remise : une semaine après l'exposé « travail de session ».***

VII CRITERES GENERAUX D'EVALUATION :

- Compréhension des textes discutés.
- Clarté de l'expression, cohérence de la présentation de l'argumentation, rigueur de l'argumentation et pertinence de la réflexion.
- La qualité du français écrit (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

VIII ÉCHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études
3. Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).
4. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>
<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>
<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

IX ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>.

X UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation des appareils électroniques (y compris les téléphones intelligents, les tablettes électroniques, les ordinateurs portables, etc.) est permise pendant les cours mais seulement pour les fins scolaires (par exemple, pour prendre des notes en cours). Mais, je vous conseille de lire l'article de 4.28.2014 dans *Le Figaro* : « Le stylo serait plus efficace que l'ordinateur pour prendre des notes en cours » ! (ICI)

Toute autre utilisation (enregistrement, Internet, SMS, Facebook, etc.) est interdite.
Débranchez-vous et soyez pleinement présent !

ⁱ Maurice Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible* (Paris: Gallimard, 1964), p. 234.

ⁱⁱ L'étudiant qui ne peut se soumettre à une évaluation prévue dans le plan de cours ou une présentation doit absolument communiquer avec le professeur dès que possible. En cas de maladie, l'étudiant doit fournir un **certificat médical**, signé par un professionnel de la santé et indiquant explicitement que, pour des raisons médicales, l'étudiant est dans l'incapacité de participer à tous ses examens durant une période précise. Pour toute autre situation, l'étudiant doit communiquer avec le professeur, qui réserve le droit de demander des documents appropriés.

ⁱⁱⁱ L'étudiant qui ne respecte pas les délais imposés pour la remise du travail de session perd **5% des points obtenus par jour de retard, sauf en cas de force majeure (justification à l'appui)**.